

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 10

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Débat sur les études des filles au Conseil économique et social

Les organisations féminines internationales, fortes de l'expérience historique, voudraient que l'Unesco proclame dans le monde, le droit pour les filles de faire les mêmes études que les garçons.

Maintes fois des opinions divergentes se sont affrontées: les filles doivent faire les mêmes études que les hommes, dit-on d'une part; les filles doivent faire des études qui les préparent à leur rôle d'épouse et de mère, répond-on. Bien entendu, le programme des filles sera considéré comme équivalent à celui des garçons.

D'excellents arguments sont échangés pour soutenir l'une et l'autre opinion, mais une expérience millénaire a prouvé que lorsque les filles « bénéficient » d'un programme spécial, leur diplôme est toujours considéré comme inférieur à celui des garçons par les employeurs et l'opinion publique. Il faut que les filles passent les mêmes examens, devant les mêmes examinateurs que les garçons pour qu'on reconnaisse la valeur égale de leurs capacités.

Hélas, malgré une joute oratoire où brillèrent d'éloquentes déléguées, telles Mme Lefaucheur (France), Mme F. Della Gherardesca, conseiller auprès du délégué du gouvernement italien, le conseil économique et social, réuni à Genève, pour sa 32^e session, a refusé de renoncer au terme dangereux de « études équivalentes » pour les filles. Il faudra revenir à la charge.

Sur d'autres objets, sur d'autres résolutions transmises par la commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social, a été d'accord de soumettre les textes au vote de l'Assemblée générale des Nations Unies 1961.

Le projet de recommandation sur le mariage propose de rendre obligatoires le consentement des deux époux et l'enregistrement officiel du mariage et de fixer l'âge minimum à 15 ans.

Le projet de convention sur le mariage est moins catégorique, il s'abstient de fixer un âge minimum. La législation fiscale impose les revenus d'un ménage en additionnant le revenu professionnel de

chaque époux, cette charge aggravée par l'échelle progressive, décourage souvent une femme d'exercer sa profession. Il faudrait que le « revenu du travail des personnes mariées ne soit pas plus lourdement imposé que celui des célibataires ».

L'Organisation internationale du travail est invitée à faire respecter les droits économiques féminins: libre accès à la formation professionnelle, égalité de rémunération, possibilités d'avancement, accès aux emplois supérieurs.

L'Organisation mondiale de la santé est invitée à examiner si vraiment elle ne peut envisager une étude des aspects médicaux des opérations fondées sur la coutume, puisque à Addis-Abèba, les déléguées africaines se sont associées à ce vœu depuis longtemps formulé par les associations féminines internationales.

A. W.-G.

Au Soroptimist-club

Le Soroptimist-club de Genève a eu le chagrin, au cours de ces dernières semaines, de perdre deux de ses membres éminents: Mlle Jeanne Pigeu, Dr es sciences, ancienne présidente du club et Mme Hélène Dalmat, artiste dramatique.

Pour l'exercice 1961-1962, le comité a été renouvelé comme suit: présidente, B. Hermandjeat; vice-présidente, J. Huguenin; secrétaire, L. Della Santa; trésorière, J. Brunet; membres, G. Blanc, G. Duparc, M. Emery, M. Geneux, M. Morand, D. Schid-Kreis. Déléguées à l'Union nationale: A. Pinguet et A. Torcapel.

Beau succès de la vente de la Chaîne des Mères

Au nom du Village d'enfants Pestalozzi, à Trogen, la Chaîne internationale des Mères remarqua la population genevoise de l'accueil qu'elle a réservé aux jolies pochettes vendues dans les rues de Genève, en mai dernier.

Cette vente, organisée avec la collaboration de plusieurs sociétés féminines genevoises, a produit la somme de 24 350 fr. qui a été intégralement versée à l'œuvre de Trogen.

VAUD

A qualification supérieure, salaire inférieur

Le Grand Conseil vient de décider une revalorisation des traitements de ses fonctionnaires. On peut s'étonner qu'à l'occasion d'une révision de la loi de 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales, il n'ait pas songé à diminuer l'écart choquant et injustifié qui existe entre les traitements masculins et les traitements féminins, quelle que soit la valeur de la fonctionnaire, quels que soient ses titres, quels que soient son travail et ses responsabilités.

Par cette révision, qui hausse l'ensemble des traitements, il entend recruter plus facilement son personnel, retenir les bons éléments attirés par le secteur privé, où ils sont mieux payés. Le Conseil d'Etat s'est plaint devant le Grand Conseil de l'hémorragie qui s'est produite notamment dans le corps enseignant. L'orsqu'il a élaboré cette révision de la loi de 1947, il n'a pas songé qu'on pourrait peut-être retenir certaines institutrices de valeur en les payant normalement, c'est-à-dire comme leurs collègues masculins.

Dans la commission extraparlamentaire qui a étudié cette revalorisation se trouvaient deux femmes; aucune des deux n'a été élue au Grand Conseil. Mais une employée de secrétariat à la faculté de Médecine et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, on n'offre qu'un traitement allant de 7509 fr. 10 965 fr., donc 467 fr. de moins au départ, 549 fr. de moins avec le traitement maximum, à une femme qui doit avoir un certificat de fin d'apprentissage, une formation complémentaire professionnelle, un diplôme de gymnase ou d'une école de commerce, qui doit en outre être une habile sténographe pouvant rédiger seule la correspondance, donc prendre des initiatives, et savoir de plus l'allemand et l'anglais, sans parler de la culture générale pour un travail dans une faculté et une école universitaire; et ce n'est pas tout, l'Etat demande encore des notions de comptabilité! Pour 7500 fr. par an, alors que dans les affaires, on s'arrache les secrétaires habiles sans lesquelles les chefs ne pourraient jamais accomplir tout leur travail...

S. B.

Un exemple choquant

La « Feuille d'avis officiels » du 25 juillet nous apprend qu'on accorde généralement de 7978 fr. à 11 514 fr. à un sous-secrétaire de la préfecture de Lausanne et à un sous-secrétaire de direction à l'Hôpital cantonal dont on n'exige qu'un certificat d'apprentissage ou une formation jugée équivalente. Mais une employée de secrétariat à la faculté de Médecine et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, on n'offre qu'un traitement allant de 7509 fr. 10 965 fr., donc 467 fr. de moins au départ, 549 fr. de moins avec le traitement maximum, à une femme qui doit avoir un certificat de fin d'apprentissage, une formation complémentaire professionnelle, un diplôme de gymnase ou d'une école de commerce, qui doit en outre être une habile sténographe pouvant rédiger seule la correspondance, donc prendre des initiatives, et savoir de plus l'allemand et l'anglais, sans parler de la culture générale pour un travail dans une faculté et une école universitaire; et ce n'est pas tout, l'Etat demande encore des notions de comptabilité! Pour 7500 fr. par an, alors que dans les affaires, on s'arrache les secrétaires habiles sans lesquelles les chefs ne pourraient jamais accomplir tout leur travail...

S. B.

L'habitation féminine

Sous la présidence de Mme I. Krayenbül-Gubser, l'assemblée annuelle de l'« Habitation féminine », société coopérative, propriétaire d'un immeuble à la rue du Vieux-Moulin, s'est tenue le 3 juillet dans la salle des conférences de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers, mise à sa disposition par sa secrétaire, Mlle B. Pelichet. Sans discussion, sur le rapport de M. Déprez, gérant de l'Office de comptabilité, les comptes ont été approuvés, puis la proposition de Mme M. Zanchi et Mlle Genton; ils accusent un solde actif de 7059,25 fr., ainsi réparti: 5000 fr. amortissement sur l'immeuble; 500 fr. à la réserve légale; 1502 fr. 50, dividende de 2 1/2 % aux porteurs des 601 parts sociales et 56 fr. 75, à compte nouveau.

« L'habitation féminine » a vécu une année paisible; ses appartements, à prix modestes, destinés aux femmes gagnant très peu leur vie, sont très demandés, surtout les appartements d'une pièce. La nécessité est toujours plus évidente d'édifier une deuxième maison, dans le cadre de la loi de décembre 1950, mais avant de solliciter les associations féminines pour constituer le capital obligatoire, il faut trouver un terrain.

« L'habitation féminine » montrera ses avantages au sein de l'exposition du logement qui sera visible au Comptoir suisse de cet automne. Elle a pris connaissance avec intérêt de l'initiative de la Caisse des retraites populaires, qui étudie la construction de maisons de retraite avec loyer-rentes.

S. B.

Les Vaudoises au scrutin

Pour la votation cantonale du 11 juin revisant deux articles constitutionnels (le nombre de signatures nécessaire à une demande de referendum et d'initiative et l'incompatibilité entre le mandat de fonctionnaire et la fonction de député), qui n'a excité que le plus petit intérêt, parce que votation purement formelle, la participation au scrutin a été de 5,8 %. Lamentable, aussi bien du côté masculin que du côté féminin!

Le dimanche 12 août, les électeurs et les électrices de Chenit, à la Vallée de Joux, à la suite d'un referendum, ont approuvé la construction d'une halle de gymnastique. Chez le Maître, près de l'Hôpital du Sentier. La participation masculine a été, en gros, du tiers, et celles des femmes, du quart. Quand la question posée touche directement l'électrice, alors elle donne son avis. Mais comment lui faire comprendre que tout, exactement tout l'intérêt...

S. B.

Officier d'Etat civil

Le Conseil d'Etat a nommé Mme Suzanne Gaillard-Raymond officier de l'Etat-civil de l'arrondissement d'Aubonne. C'est elle qui présidera notamment au mariage civil des jeunes couples de l'arrondissement d'Aubonne.

Les femmes dans les commissions

Proposée par le Cartel vaudois des associations féminines, Mlle Marguerite Steiner, fondée de pouvoir à l'Innovation, à Lausanne, membre du club Soroptimiste de Lausanne, a été nommée au sein de la commission consultative cantonale pour la main-d'œuvre étrangère, parmi les neuf représentants des associations patronales. La commission compte 22 membres. On ne saurait dire que les femmes y occupent trop de places.

S. B.

Pour remplacer Mme Bänziger, démissionnaire, la municipalité de Nyon a nommé membre de la commission scolaire, Mme Bernard Glasson, pharmacienne.

S. B.

La vingt-deuxième conseillère communale vaudoise

C'est Mme Jacqueline Perrin, de Montmolin, qui a prêté serment, le 20 juin, devant le Conseil communal des Planches-Montreux. Cette assemblée comptait déjà deux conseillères communales se rattachant au Parti socialiste.

A voir: l'exposition Parents et enfants

Sous le titre « Parents et enfants », une exposition aura lieu à Genève, du mercredi 4 au dimanche 15 octobre inclus, au Musée d'art et d'histoire (Salle des Casemates).

En outre, une vingtaine d'œuvres locales, officielles et privées, qui s'intéressent à l'enfance et à la jeunesse auront l'occasion de faire connaître leur activité.

L'exposition sera complétée par des conférences, des entretiens, des séances pour enfants.

Toutes les manifestations seront ouvertes gratuitement au public.

NEUCHÂTEL

Distinction

Mme Renée Cattin-Robert, avocate à Peseux, a été nommée à la présidence de la Commission cantonale de l'assurance-invalidité.

Cette commission nouvellement créée comprend des médecins, des juristes et des spécialistes de la réadaptation et de l'assistance sociale.

Nous félicitons la nouvelle présidente sachant qu'elle assumera sa tâche avec compétence.

M. P.

Une initiative heureuse

Mme Anne-Marie Hauser, présidente de l'Association neuchâteloise pour le suffrage féminin, a eu la bonne idée, dans le but d'intéresser d'avantage les femmes à la chose publique, de recueillir les noms de celles qui étaient désireuses de collaborer aux multiples tâches de l'Etat.

Avec l'aide des membres du comité cantonal, une centaine de noms de dames furent réunis, dont la liste fut envoyée au Conseil d'Etat, avec prière de la prendre en considération lors du renouvellement des commissions cantonales.

Notre haute autorité agréa cette demande et 15 citoyennes furent élues, ce qui porte à plus de 30 le nombre de celles qui font actuellement partie des dites commissions.

On note avec plaisir que dorénavant des femmes sont appelées à siéger dans les commissions cantonales d'apprentissage, d'enseignement secondaire et gymnasial ainsi que dans celle du contrôle des films.

M. P.

In memoriam, Neuchâtel

La section de Neuchâtel de l'Association suisse pour le suffrage féminin a eu le grand chagrin de perdre son plus ancien membre, en la personne de Mlle Elisabeth Jeanrenaud, décédée le 16 juin, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Avec Emma Porrel et Louise Thiébaud, Elisabeth Jeanrenaud a été l'un des membres fondateurs de la société qui se nomma d'abord « L'Union féministe ».

Ces femmes de cœur œuvrèrent durant de longues années avec intelligence et dévouement en vue d'obtenir, pour les femmes, les droits politiques. Elisabeth Jeanrenaud seule, eut la joie de voir ses efforts couronnés de succès et eut même la satisfaction d'être au service de ses droites.

Avec son amie Louisa Thiébaud, Elisabeth Jeanrenaud dirigea le bureau de placement des « Amies de la jeune fille », une institution qui a rendu et qui rend encore d'inappréciables services. Elle sut remplir sa tâche avec bienveillance, tact et dévouement.

Pour ses amies, ses protégées, pour les œuvres nombreuses auxquelles elle s'intéressait, Elisabeth Jeanrenaud a été d'une grande générosité; jamais on ne s'adressait à elle en vain et toujours elle agissait avec une extrême discrétion. Elle demeurera en exemple à tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître et qui lui garderont un fidèle souvenir.

Anna Billeter.

Les livres

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Cinq nouvelles brochures OSL viennent de paraître. Il s'agit des histoires captivantes que voici:

- « En écoutant la Pie Jacasse », série littéraire. De plus 10 ans.
- « Le Rêve de Nuage rouge », série histoire. De plus 12 ans.
- « L'Escalade, maison rêvée », série littéraire. De plus 12 ans.
- « Le Mystère de la Gloriette », série littéraire. De plus 10 ans.
- « Le Vieil Homme de la Forêt », série littéraire. De plus 8 ans.

Ces nouvelles brochures feront la joie des enfants.

L'ATOME, SOURCE D'ÉNERGIE

par Jacqueline Juillard

Ce nouveau venu dans la série des petits atlas Payot résume nos connaissances actuelles sur la constitution de la matière. Cet aperçu historique précède la description des techniques employées aujourd'hui pour domestiquer l'énergie atomique. Croquis, schémas et photos font pénétrer le lecteur au cœur des installations nucléaires du monde entier.

L'auteur est membre du comité de l'Association suisse pour l'énergie atomique et se passionne pour la vulgarisation scientifique; elle dispose sur le sujet d'une information complète et très à jour.

P. N.

« Hôtesse - Mannequins - Esthéticiennes » (Editions Hachette - Paris)

Cette publication fait partie de la collection « Carrières » éditée par la maison Hachette. Quoique les renseignements précis qu'ils donnent sur les conditions de travail, les possibilités d'emploi et les salaires se rapportent à la France, ces petits livres présentent un intérêt certain pour les jeunes filles de chez nous aussi, car ils exposent clairement le miroir aux alouettes et les dangers que peuvent cacher les titres envieux d'hôtesse, de mannequin ou d'esthéticienne.

Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Une qualité...



...qui court les rues!

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle



LA MAISON RENOMMÉE POUR SON GRAND CHOIX DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER



CONFECTION JERSEY ALPINIT - HANRO

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS GENÈVE

Magasins: Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine: Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



PAPETERIE BRIQUET RUE DU MARCHÉ 38 Genève - Tél. 25 93 95

